



COUP DE FROID SUR LE DIALOGUE SOCIAL !

Face au refus de la Direction d'ASF de négocier sur la base d'une revendication commune d'une enveloppe globale d'augmentation salariale de 2%, l'ensemble des Organisations Syndicales représentatives d'ASF (CFDT, CFE-CGC, CGT, FO et UNSA) ont informé la Direction qu'à compter de ce jour, elles ne siègeront jusqu'à nouvel ordre à aucune réunion de négociation, en commençant dès ce jour par la négociation relative au Droit syndical.

Contrairement aux informations diffusées par la DRH dans son Repère RH 115, aucune décision n'a été prise par les Organisations Syndicales concernant la tenue du Comité central d'entreprise, décision qui relèvera strictement des Elus de cette instance.

Les Organisations Syndicales regrettent que la Direction refuse de reconsidérer sa position face à la forte mobilisation des salarié(e)s lors du mouvement de grève des 23 et 24 février 2018.